

MINISTÈRE DE L'AGRO-INDUSTRIE ET DE LA SECURITÉ ALIMENTAIRE

COMMUNIQUÉ

Protection des fruits

Plan d'assistance financière: Saison 2024-2025

Le Ministère de l'Agro-Industrie et de la Sécurité Alimentaire tient à informer les propriétaires de vergers (litchis, mangues, longanes et fraises) et le public en général que le plan d'assistance financière pour l'achat de filets des fruits s'appliquera pour la saison 2024-2025.

Ce plan comprend une subvention de 50% sur le coût des filets pour couvrir un maximum de 5 arbres fruitiers pour les arrière-cours et de 60 arbres fruitiers pour les vergers. Le principe du premier venu premier servi sera entériné.

La période d'enregistrement s'étendra du 16 septembre jusqu'au 11 octobre 2024.

Documents à produire: copie de la carte d'identité et d'une récente facture de la CWA ou du CEB ainsi que du titre de propriété pour les vergers.

Seules les demandes de ceux n'ayant pas bénéficié de ce plan d'assistance financière lors des deux dernières années seront considérées.

Les formulaires sont disponibles sur le site web du ministère: <https://agriculture.govmu.org> et celui du Food and Agricultural Research and Extension Institute (FAREI): <https://farei.mu> et également dans les bureaux régionaux du FAREI.

Pour plus de renseignements sur le plan d'assistance financière, veuillez prendre contact avec le FAREI, les lundis, mercredis et vendredis de 13 00 heures à 15 00 heures aux endroits suivants:-

1. Mapou Model Farm (Tel. 266 2087);
2. Flacq Model Farm (Tel. 413 8125);
3. Rivière des Anguilles Demonstration Centre (Tel. 626 2554);
4. Plaisance Demonstration Centre (Tel. 637 8112);
5. Vacoas – Sub Office (Tel. 606 3087); et
6. St. Pierre Extension Office (Tel. 433 9350).

Date: 10 septembre 2024